

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44

📠 04.95.76.20.60
Secrétariat du Maire

Propriano, le 13 novembre 2023

ARRETE N° 2023-044

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
- Vu le Code de la route, article R.37-1 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
- Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
- Vu la demande de la Collectivité de Corse, afin d'effectuer des travaux sur une partie de la RD 319a suite à l'affaissement de chaussée.

ARRETE

- **Article 1er** : En raison des dits travaux entrepris par la Collectivité de Corse, une partie de la RD 319a sera barrée (à partir de Paratella vers Capu Laurosù et de l'Hacienda vers Paratella), pour une durée de cent vingt jours, à compter de ce jour : 13 novembre 2023.

- **Article 2** : En raison de la densité de réseaux électriques, téléphoniques et adductions d'eau, la plus extrême attention est demandée à la Collectivité de Corse pour éviter tout incident technique.

Les différents panneaux de signalisation seront posés par la Collectivité de Corse.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

- **Article 3** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

- **Article 4** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 13 novembre 2023

L'Adjoint Délégué

Le 1er Adjoint

Ange LARI